

Objet : crise sanitaire COVID 19

Chacun sait que nous sommes confrontés à une crise sanitaire inédite qui nous frappe de plein fouet au travers de l'épidémie du virus COVID 19.

Pouvez-vous me dire quelles sont les mesures prises afin de protéger et soutenir le mieux possible les agents communaux dans le cadre des différents services ?

La survenance de l'épidémie a-t-elle eu des conséquences sur l'absentéisme – et dans quelle mesure - ? Quelles missions ont été réduites ou supprimées pour faire face à cette situation ?

Des mesures particulières en termes de mobilisation du personnel ont-elles été prises dans le cadre de l'actuelle crise sanitaire ?

Sachant que le Conseil National de sécurité a pris des mesures de restrictions importantes en vue de limiter la transmission du virus, pouvez-vous me dire quelles ont été les actions de la commune afin de faire respecter ces mesures ?

Pouvez-vous me dire si les services communaux ont été confrontés à des difficultés particulières en vue de faire respecter les restrictions décidées ?

Quelles mesures ont été prises afin de s'assurer que les personnes isolées et ou vulnérables puissent bénéficier des soins indispensables en cette période ou de nombreux commerces et services sont moins ou plus accessibles ? Comment le contact et l'information des ces personnes ont été renforcés ?

En cas d'absences prolongées dans le cadre de fonctions essentielles, la commune dispose-t-elle d'un plan visant à y suppléer ?

Une information régulière des Conseillers communaux quant aux mesures prises est-elle envisagée, à l'image de ce qui est mis en place dans certaines communes comme la Ville de Bruxelles ?

Je vous remercie de vos éclaircissements.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal et de Police